

Belgium-Ciney: Insurance services

OJ S 201/2021 15/10/2021

Contract notice**Services****Legal Basis:**

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Ville de Ciney
Postal address: Rue du centre 35
Town: Ciney
NUTS code: BE351 Arr. Dinant
Postal code: 5590
Country: Belgium
Contact person: Madame Elise Podlecki
E-mail: epodlecki@ciney.be
Telephone: +32 83231046
Fax: +32 83211667
Internet address(es):
Main address: www.ciney.be

I.1. Name and addresses

Official name: Centre Public d'Action Sociale - CPAS
Postal address: Avenue de Namur 12
Town: Ciney
NUTS code: BE3 Région wallonne
Postal code: 5590
Country: Belgium
E-mail: vanessa.freson@cpasciney.be
Telephone: +32 83230880
Internet address(es):
Main address: www.ciney.be

I.2. Information about joint procurement

The contract involves joint procurement

I.3. Communication

The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/1167/7J/2021>
Additional information can be obtained from the abovementioned address
Tenders or requests to participate must be submitted electronically via: <https://eten.publicprocurement.be>

I.4. Type of the contracting authority

Regional or local authority

I.5.

Main activity

General public services

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement

II.1.1. Title

Appel à demandes de participation - Renouvellement du portefeuille d'assurances de la commune et du CPAS de Ciney
Reference number: ID1167/EP/03.21

II.1.2. Main CPV code

66510000 Insurance services

II.1.3. Type of contract

Services

II.1.4. Short description

voir II.2.4

II.1.5. Estimated total value

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.2. Description

II.2.3. Place of performance

NUTS code: BE351 Arr. Dinant

II.2.4. Description of the procurement

Le présent marché de services porte sur la conclusion de divers contrats d'assurances dans le cadre du renouvellement du portefeuille d'assurances de la Commune et du CPAS de Ciney. Il s'agit d'un marché conjoint conclu entre la commune et le CPAS de Ciney. Dans le cadre de la passation de ce marché, la commune constitue le pouvoir adjudicateur délégué et l'interlocuteur des soumissionnaires.

La présente procédure a lieu en deux phases :

- Une première phase relative à la sélection des candidats, faisant suite à la publication de l'avis de marché et portant uniquement sur l'analyse du DUME, des causes d'exclusion, des critères de capacité économique ainsi que des critères de capacité technique.
- Une seconde phase de remise des offres, accessible uniquement aux candidats sélectionnés lors de la première phase.

Le présent cahier des charges régit ces deux phases.

En ce qui concerne la commune de Ciney, le marché porte sur les assurances suivantes :

1. Volet 1 : dégâts matériels (bâtiments)

- Sous-volet 1 : incendie et périls connexes
- Sous-volet 2 : tous risques électroniques
- Sous-volet 3 : assurance de valeurs
- Sous-volet 4 : assurance tous risques y compris le bris de machine
- Sous-volet 5 : assurance tous risques œuvres d'art

2. Volet 2 : responsabilité civile

- Sous-volet 1 : responsabilité civile générale

- Sous-volet 2 : responsabilité civile des mandataires communaux
- Sous-volet 3 : responsabilité civile objective incendie et explosion
- Sous-volet 4 : responsabilité civile et accidents corporels scolaires et parascolaires des enfants et participants aux activités récréatives, culturelles et sportives
- Sous-volet 5 : responsabilité civile et accidents corporels pour le conseil communal des enfants, des aînés et les commissions consultatives
- Sous-Volet 6 : assurance obligatoire de la responsabilité civile professionnelle du secteur de la construction.
- Sous-volet 7 : responsabilité civile « organisateur de manifestations diverses pour dommages matériels causes aux locaux communaux »

3. Volet 3 : accidents du travail

- Sous-volet 1 : accidents du travail du personnel
- Sous-volet 2 : accidents corporels pour les membres du conseil communal

4. Volet 4 : automobile

- Sous-volet 1 : responsabilité civile, dégâts matériels, protection juridique et conducteur
- Sous-volet 2 : omnium missions de service
- Sous-volet 3 : assistance véhicules de service et de personnes

5. Volet 5 : assurance Cyber-risk

6. Volet 6 : tous risques chantiers (abonnement)

En ce qui concerne le CPAS de Ciney, le marché porte sur les assurances suivantes :

1. Volet 1 : dégâts matériels (bâtiments)

- Sous-volet 1 : incendie et périls connexes
- Sous-volet 2 : tous risques électroniques
- Sous-volet 3 : assurance de valeurs
- Sous-volet 4 : assurance tous risques y compris le bris de machine

2. Volet 2 : responsabilité civile

- Sous-volet 1 : responsabilité civile générale
- Sous-volet 2 : responsabilité civile des membres du bureau permanent et des comités spéciaux
- Sous-volet 3 : responsabilité civile et accidents corporels des enfants et participants aux activités récréatives, culturelles et sportives
- Sous-volet 4 : responsabilité civile vie privée – demandeurs d’asile – personne en difficulté sociale hébergées par le CPAS
- Sous-volet 5 : responsabilité civile objective incendie et explosion
- Sous-volet 6 : responsabilité civile « organisateur de manifestations diverses »

3. Volet 3 : accidents du travail

- Sous-volet 1 : accidents du travail du personnel
- Sous-volet 2 : accidents corporels

4. Volet 4 : automobile

- Sous-volet 1 : responsabilité civile, dégâts matériels, protection juridique et conducteur
- Sous-vole...(voir documents du marché)

II.2.5. Award criteria

Criteria below

Quality criterion - Name: Services / Weighting: 30

Quality criterion - Name: Garanties / Weighting: 10

Cost criterion - Name: Prix / Weighting: 60

II.2.6. Estimated value

II.2.7.

Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 12

This contract is subject to renewal: yes

Description of renewals:

Non spécifié

II.2.9. Information about the limits on the number of candidates to be invited

Envisaged minimum number: 3

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation

III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions:

Le candidat produit le Document unique de marché européen (DUME), qui consiste en une déclaration sur l'honneur propre actualisée acceptée par le pouvoir adjudicateur à titre de preuve a priori en lieu et place des documents ou certificats délivrés par des autorités publiques ou des tiers pour confirmer que le candidat concerné ne se trouve pas dans l'une des situations d'exclusion visées aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016, relative aux marchés publics et aux articles 61 à 63 de l'arrêté royal du 18 avril 2017, relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, à savoir :

- Participation à une organisation criminelle telle que définie à l'article 324bis du Code pénal ou à l'article 2 de la décision-cadre 2008/841/JAI du Conseil du 24 octobre 2008 relative à la lutte contre la criminalité organisée;
- Corruption, telle que définie aux articles 246 et 250 du Code pénal ou à l'article 3 de la convention relative à la lutte contre la corruption impliquant des fonctionnaires des Communautés européennes ou des fonctionnaires des Etats membres de l'Union européenne ou à l'article 2.1, de la décision-cadre 2003/568/JAI du Conseil du 22 juillet 2003 relative à la lutte contre la corruption dans le secteur privé;
- Fraude au sens de l'article 1er de la convention relative à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes, approuvée par la loi du 17 février 2002;
- Infractions terroristes ou infractions liées aux activités terroristes, telles qu'elles sont définies à l'article 137 du Code pénal, aux articles 1er ou 3 de la décision-cadre 2002/475/JAI du Conseil du 13 juin 2002 relative à la lutte contre le terrorisme, ou incitation à commettre une infraction, complicité ou tentative d'infraction telles qu'elles sont visées à l'article 4 de ladite décision-cadre;
- Blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme tels que définis à l'article 5 de la loi du 11 janvier 1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du

blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme ou à l'article 1er de la Directive 2005 /60/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme;

- Travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains définis à l'article 433quinquies du code pénal ou à l'article 2 de la Directive 2011/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2011 concernant la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène ainsi que la protection des victimes et remplaçant la décision-cadre 2002 /629/JAI du Conseil;

- Occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal au sens de l'article 35/7 de la loi du 12 avril 1965 concernant la protection de la rémunération des travailleurs ou au sens de la loi du 30 avril 1999 relative à l'occupation des travailleurs étrangers.

- N'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses cotisations de sécurité sociale conformément aux dispositions de l'article 62 de l'AR du 18 avril 2017;

N'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses impôts et taxes selon la législation belge ou celle du pays dans lequel il est établi, conformément aux dispositions de l'article 63 de l'AR du 18 avril 2017.

III.1.2. Economic and financial standing

List and brief description of selection criteria:

Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il satisfait aux critères de sélection suivants :

1. Le candidat produit le Document unique de marché européen (DUME), qui consiste en une déclaration sur l'honneur propre actualisée acceptée par le pouvoir adjudicateur à titre de preuve a priori en lieu et place des documents ou certificats délivrés par des autorités publiques ou des tiers pour confirmer que le candidat concerné répond aux critères de sélection applicables qui ont été établis conformément à l'article 71 de la loi du 17 juin 2016, en ce qui concerne son aptitude à exercer l'activité professionnelle et ses capacités économique, financière, technique et professionnelle et sera donc à-même de fournir, uniquement s'il est pressenti pour l'attribution du marché, et ce à la première demande du pouvoir adjudicateur :

- L'attestation d'agrément délivrée par la BNB ou l'autorité compétente du pays établissant que l'assureur est agréé pour pratiquer la ou les branches d'assurances spécifiques pour lesquelles une offre a été déposée. Si le soumissionnaire est inscrit au registre d'un Etat membre de l'Espace économique européen autre que la Belgique, il doit fournir la preuve qu'il est autorisé à exercer par voie de succursale en Belgique ainsi qu'un document d'où il ressort qu'il dispose d'une filiale ou d'une représentation suffisante en Belgique.

- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires (primes) concernant les branches d'assurance faisant l'objet du marché, réalisé au cours des trois derniers exercices, avec des niveaux spécifiques exigés équivalant à 370.000 EUR.

Minimum level(s) of standards possibly required:

1. - L'attestation d'agrément délivrée par la BNB ou l'autorité compétente du pays établissant que l'assureur est agréé pour pratiquer la ou les branches d'assurances spécifiques pour lesquelles une offre a été déposée. Si le soumissionnaire est inscrit au registre d'un Etat membre de l'Espace économique européen autre que la Belgique, il doit fournir la preuve qu'il est autorisé à exercer par voie de succursale en Belgique ainsi qu'un document d'où il ressort qu'il dispose d'une filiale ou d'une représentation suffisante en Belgique.

- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires (primes) concernant les branches d'assurance faisant l'objet du marché, réalisé au cours des trois derniers exercices, avec des niveaux spécifiques exigés équivalant à 370.000 EUR.

III.1.3. Technical and professional ability

List and brief description of selection criteria:

Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il satisfait aux critères de sélection suivants :

1. Le candidat produit le Document unique de marché européen (DUME), qui consiste en une déclaration sur l'honneur propre actualisée acceptée par le pouvoir adjudicateur à titre de preuve a priori en lieu et place des documents ou certificats délivrés par des autorités publiques ou des tiers pour confirmer que le candidat concerné répond aux critères de sélection applicables qui ont été établis conformément à l'article 71 de la loi du 17 juin 2016, en ce qui concerne son aptitude à exercer l'activité professionnelle et ses capacités économique, financière, technique et professionnelle et sera donc à-même de fournir, uniquement s'il est pressenti pour l'attribution du marché, et ce à la première demande du pouvoir adjudicateur :

- Une liste, par branche d'assurance faisant l'objet du présent marché, des principaux services (minimum 5) exécutés, au cours des trois dernières années, auprès de clients publics ou privés exerçant une activité similaire à celle du pouvoir adjudicateur Cette liste indique le montant annuel de la prime (minimum niveau de prime annuel équivalent, par branche, à celui du présent marché), la date et le destinataire. Les prestations de services sont prouvées par des attestations émises ou contresignées par l'autorité compétente ou, lorsque le destinataire est un acheteur privé, par une attestation de l'acheteur. La liste devra comporter au moins 5 prestations pour un montant annuel de prime d'au moins 200.000 EUR.

- Description de l'équipe qui sera chargée de l'exécution du marché, avec mention des titres d'études et expérience professionnelle dans le domaine d'activité concerné, avec les exigences minimales suivantes : une personne de contact disponible physiquement dans les 24 heures de la demande du pouvoir adjudicateur, 2 gestionnaires de contrats (souscripteurs) par branche, 2 gestionnaires de sinistres par branche.

Minimum level(s) of standards possibly required:

1. - Une liste, par branche d'assurance faisant l'objet du présent marché, des principaux services (minimum 5) exécutés, au cours des trois dernières années, auprès de clients publics ou privés exerçant une activité similaire à celle du pouvoir adjudicateur Cette liste indique le montant annuel de la prime (minimum niveau de prime annuel équivalent, par branche, à celui du présent marché), la date et le destinataire. Les prestations de services sont prouvées par des attestations émises ou contresignées par l'autorité compétente ou, lorsque le destinataire est un acheteur privé, par une attestation de l'acheteur. La liste devra comporter au moins 5 prestations pour un montant annuel de prime d'au moins 200.000 EUR.

- Description de l'équipe qui sera chargée de l'exécution du marché, avec mention des titres d'études et expérience professionnelle dans le domaine d'activité concerné, avec les exigences minimales suivantes : une personne de contact disponible physiquement dans les 24 heures de la demande du pouvoir adjudicateur, 2 gestionnaires de contrats (souscripteurs) par branche, 2 gestionnaires de sinistres par branche.

III.2. Conditions related to the contract

III.2.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular professionReference to the relevant law, regulation or administrative provision:
voir III.1.2

III.2.3. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Competitive procedure with negotiation Accelerated procedure Justification:
Urgence impérieuse

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

IV.1.5. Information about negotiation

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

IV.2. Administrative information

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 28/10/2021 Local time: 14:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French

IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in months: 4 (from the date stated for receipt of tender)

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about electronic workflows

Electronic invoicing will be accepted

VI.3. Additional information

Les candidatures et offres peuvent uniquement être introduites électroniquement sur le site internet de e-Tendering <https://eten.publicprocurement.be/>.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'Etat
Town: non applicable
Country: Belgium

VI.5. Date of dispatch of this notice

12/10/2021